

Nombre de membres**en exercice:** 7**Présents :** 6**Votants:** 7**Séance du 05 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, Frédéric VUILLEMIN**Représentés:** René-Marc HERPSON par Anne REMOND**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Claude-Henri DUBOIS**Objet: PANNEAU VOIE RETRECIE - DE 2023_023**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un panneau de "voie rétrécie" à l'entrée de la rue du Presbytre du côté de la D42.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le devis de SIGNAUX GIROD.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: AFFAIRE LECHAT CHANTAL - ENLEVEMENT CARAVANE - DE 2023_024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant l'enlèvement de la caravane de Mme LECHAT Chantal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de valider le devis de l'entreprise ASSISTANCE OUEST AVEYRON,
- charge le Maire de contacter l'entreprise pour savoir s'ils peuvent détailler le devis (enlèvement caravane, transport sur terrain communal ou casse).

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: TAILLE DE LA HAIE AU CIMETIERE - DE 2023_025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la taille et le rabattage de la haie au cimetière. :

- Bernard CAMINADE,
- Quercy Jardin Nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'effectuer les travaux ,
- décide valider le devis de l'entreprise Bernard CAMINADE.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: DEVIS PLATE-FORME CONTAINERS ET EGLISE - DE 2023_026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis concerant :

- la plate-forme pour les containers,
- les travaux de maçonnerie pour l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- concernant la plate-forme pour les containers, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise SARL MATT'S TP,
- concernant les travaux de maçonnerie pour l'église, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise BREIL Maçonnerie.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: DEVIS ENTRETIEN CHEMINS COMMUNAUX - DE 2023 027

Madame le Maire présente au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le fauchage des chemins communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide les travaux de fauchage des chemins communaux,
- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: TRAVAUX CIMETIERE - AVENANT N 1 - BREIL MACONNERIE - DE 2023 028

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 BREIL MACONNERIE pour les travaux du cimetière

Marché initial : 33 662.88 € ttc

Avenant n° 1 : 3 561.60 € ttc

Nouveau montant du marché : 37 224.48 € ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter avenant n° 1,
- charge le Maire de signer l'avenant n°1.

VOTES	Pour	6	Contre	0	Abstentions	1	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: AFFAIRE LECHAT CHANTAL - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DE 2023 029

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	42 600.00	
7588	Autres produits divers gestion courante		42 600.00
TOTAL :		42 600.00	42 600.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: PRELEVEMENT POUR HAUSSE DU TAUX DE TH - DECISION MODIFICATIVE - DE 2023_030

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6161	Multirisques	- 104.00	
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	104.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: COMPTE FINANCIER UNIQUE - DE 2023_031

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre comptable du référentiel M57, la commune d'Orniac a la possibilité d'adopter le Compte Financier Unique - CFU.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

Sa mise en place vise notamment à :

- favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion,
- améliorer la qualité des comptes notamment en faisant apparaître des donnes (et possiblement des discordances) restées jusqu'ici méconnues, ce qui contribue à la fiabilisation des informations financières,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adoption du CFU pour l'exercice 2023 et à venir pour le budget principal et annexes.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Questions diverses :

– **RAMASSAGE SCOLAIRE**

3 enfants de la commune sont scolarisés au RPI de Saint Cernin.

Ils sont pris en charge place du Château par le service de ramassage scolaire le matin à 8h30.

Le retour est prévu à 17h15.

– **TRAVAUX CIMETIERE**

Une subvention au titre des Amendes de Police de 10 469.53 € est accordée.

– **INFORMATIONS DIVERSES**

- Fin du réseau cuivre.

- Etude sur des "zones d'accélération" pour énergie renouvelable.

Fin de séance : 20h

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Pouvoir Anne REMOND

Anne REMOND